

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2019 A 20H30**

Convocation du 18 Avril 2019.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Daniel PARISOT, Bernard BREBANT, Patrick BUDIN, Pierre VIEL, Patrick DUPUIS, Daniel ALLARD, André DEPOORTER, Clément VASSEUR, Aurélien CROMBEZ et Mmes Maryse VANDEPITTE, Françoise MOLLIENS, Martine TRIQUET, Marie-Hélène LEROUX et Yvette DARSIN, Karine LEJAY, Nathalie COPPENS et Danièle SERGENT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mr Maxime GOMBART
Mr Jean-Louis LECLERCQ
Mr Bruno ASNAR
Mme Anne-Marie SOULAT
Mme Magali HEMART
Mme Alice TOURNEUR

PRESIDENT DE SEANCE : Mr Daniel PARISOT.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Marie Hélène LEROUX et Mr Clément VASSEUR



1 – Plan Local d’Urbanisme – 2^{ème} Débat d’orientation du Projet d’Aménagement et de développement Durable

Suite à la réunion de présentation du projet de PLU aux personnes publiques associées du 9 avril 2019, plusieurs observations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous conduisent à apporter deux modifications impactant le projet de PADD, ce qui nous oblige à en débattre en Conseil Municipal.

Le premier point concerne les objectifs démographiques affectés à la zone à urbaniser (zone AU) qui doivent être revus à la baisse afin de limiter la consommation de nouveaux espaces agricoles et/ou naturels. La nouvelle zone AU ne devra pas dépasser 1,9 ha afin de respecter l’objectif du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grands Amiénois qui fixe une densité de 30 logements à l’hectare, ce qui conduit inévitablement à diminuer la zone AU issue de l’actuel PLU.

Après avoir fait le point sur la réalisation du lotissement des Longues Haies et rappelé que quatre constructions étaient projetées sur la côté ouest du chemin des voiries, le bureau d’étude a présenté les différents scénarios envisageables.

Le Conseil Municipal a décidé de réduire la zone à urbaniser, proportionnellement à ce qui avait déjà été réalisé, de part et d’autre du chemin des voiries.

Le deuxième point concerne la densification des espaces à bâtir en zone urbanisée. Dans cette optique, il paraît opportun de créer une Orientation d’Aménagement et de Programmation sur le terrain sis 34 rue des déportés résistants afin d’en définir les grands principes d’aménagement.

Adopté à l’unanimité.

La séance est levée à 21 h 30

Fait à Boves, le 2 mai 2019

Le Maire,
Daniel PARISOT

